

**Rapport du Président du jury
des concours externe, interne et du troisième concours
d'assistant territorial de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques
Session 2021**

Introduction

Le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques est organisé tous les 2 ans, dans le cadre d'un conventionnement entre les centres de gestion, afin de pourvoir les besoins en recrutement de l'ensemble des collectivités de la région Ile de France.

C'est dans ce contexte que la session 2021 des concours a été prise en charge par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

Cette session 2021 comptait 220 postes ainsi répartis :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	Total
Musée	12	6	2	20
Bibliothèque	102	51	17	170
Archives	12	6	2	20
Documentation	6	3	1	10
Total	132	66	22	220

La période de préinscription courrait du **mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2020**, la clôture des inscriptions intervenant **le jeudi 26 novembre 2020**.

La procédure d'instruction, qui concernait **1691** dossiers, a abouti à la validation de **1589** candidatures, soit un ratio de 7,2 inscrits pour 1 poste ouvert.

219 candidats ont été autorisés à concourir sous réserve de la production, au plus tard le jour du jury d'admission, de l'avis favorable de la commission d'équivalence.

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le **jeudi 27 mai 2021**, dans les locaux du CIG de la petite couronne, à Pantin, et au Parc des Expositions de Paris-Nord à Villepinte, dans le strict respect du protocole sanitaire arrêté par les centres de gestion.

Le port d'un masque de type chirurgical était obligatoire pendant toute la durée des épreuves. Les candidats étaient invités à se laver les mains au gel hydro alcoolique à leur entrée sur le site, puis régulièrement durant les épreuves. Chacun devait veiller au respect des distances de sécurité. Tout échange de matériel entre candidats était interdit, les déplacements sans autorisation et sans être accompagné d'un surveillant étaient prohibés. L'horaire de fin de l'épreuve était donné à titre indicatif, le respect des gestes barrières pouvant entraîner un allongement des procédures. Les halls de concours, le mobilier, les sanitaires et les poignées de porte ont fait l'objet d'une désinfection scrupuleuse avant et après les épreuves.

Le jury, présidé par **Olivier MUTH**, conservateur en chef du patrimoine au ministère de la culture, était composé de 24 membres, répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

Delphine VERMILLER, attachée territoriale principale à la communauté d'agglomération Paris-Saclay siégeait en qualité de suppléante du président du jury.

Mimia BOUMGHAR, représentant du personnel de la catégorie B à la commission administrative paritaire, avait été désignée par tirage au sort pour siéger au sein du collège des fonctionnaires territoriaux.

Véronique MESUREUX représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le jury s'est réuni le **9 septembre 2021** pour fixer les seuils d'admissibilité et arrêter la liste des candidats admissibles. Ces derniers ont ensuite été convoqués du **18 au 22 octobre 2021** afin de subir l'épreuve orale d'admission.

Enfin le jury s'est réuni une dernière fois le **23 novembre 2021** pour statuer sur l'admission.

Les textes de référence

Décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Décret n°2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine.

Les conditions d'admission à concourir

Les conditions d'inscription sont notamment fixées par les dispositions combinées du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et du décret n°2011-1642 du 30 novembre 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

- **Le concours externe sur titres avec épreuves** est ouvert pour 30 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un **baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV** ou d'une qualification reconnue comme équivalente, correspondant à l'une des spécialités du concours.
- **Le concours interne sur épreuves** est ouvert pour 50 % au plus des postes à pourvoir, aux **fonctionnaires et agents publics** des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions. Les candidats doivent justifier, au **1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs**. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions
- **Le troisième concours sur épreuves** est ouvert pour 20 % au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiants, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours, de l'exercice, pendant **une durée de quatre ans au moins**, d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Le décret n°2011-1882 du 14 décembre 2011 fixe quant à lui les modalités d'organisation des concours.

Les principales données des sessions 2016 et 2021

Session 2016 organisée par le CIG de la Petite Couronne

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Candidats admis à concourir	Présent à la totalité des épreuves écrites	Présent à l'épreuve orale	Admissibles (Seuil)	Admis (Seuil)
Spécialité « Archives »							
Concours externe	8	8	121	60 (50,41 %)	24	25 (10,50)	8 (12,97)
Concours interne	8	10	59	43 (27,12 %)	24	24 (10,05)	10 (14,04)
Troisième concours	4	2	2	2 (0,00 %)	2	2 (10,00)	2 (12,13)
Sous-total	20	20	182	105 (42,30 %)	50	51	20
Spécialité « Bibliothèque »							
Concours externe	52	42	558	325 (41,76 %)	109	115 (9,00)	42 (12,33)
Concours interne	52	79	598	456 (23,75 %)	164	169 (9,50)	79 (12,75)
Troisième concours	26	9	25	21 (16,00)	10	10 (10,20)	9 (12,25)
Sous-total	130	130	1181	802 (32,05 %)	283	294	130

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Candidats admis à concourir	Présent à la totalité des épreuves écrites	Présent à l'épreuve orale	Admissibles (Seuil)	Admis (Seuil)
Spécialité « Documentation »							
Concours externe	4	4	14	5 (64,29 %)	3	3 (9,25)	1 (12,50)
Concours interne	4	4	9	5 (44,44 %)	2	2 (9,00)	2 (13,25)
Troisième concours	2	2	0	0 (100 %)	0	0	0
Sous-total	10	10	23	10 (56,52 %)	5	5	3
Total général	165	165	1798	1122 (37,60 %)	355	367	158

Session 2021 organisée par le CIG de la Petite Couronne

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Candidats admis à concourir	Présent à la totalité des épreuves écrites	Présent à l'épreuve orale	Admissibles (Seuil)	Admis (Seuil)
Spécialité « Archives »							
Concours externe	12	15	95	47 (50,52%)	20	20 (10,00)	15 (10,58)
Concours interne	6	4	28	17 (39,28%)	4	4 (10,00)	4 (11,88)
Troisième concours	2	1	4	4 (00,00%)	1	1 (10,00)	1 (10,13)
Sous-total	20	20	127	68 (46,45 %)	25	25	20
Spécialité « Bibliothèque »							
Concours externe	102	79	575	287 (50,08%)	103	104 (10,00)	79 (10,92)
Concours interne	51	80	375	269 (28,26%)	105	108 (10,00)	80 (11,75)
Troisième concours	17	11	34	27 (20,58%)	12	12 (10,00)	11 (11,11)
Sous-total	170	170	984	583 (40,75 %)	220	224	170
Spécialité « Documentation »							
Concours externe	6	2	15	5 (66,66%)	4	3 (9,00)	2 (11,21)
Concours interne	3	3	7	6 (14,28 %)	3	3 (10,00)	3 (12,00)
Troisième concours	1	0	1	0 (100 %)	0	0 (10,00)	Aucun admis
Sous-total	10	5	23	11 (52,17 %)	7	7	5
Spécialité « Musées »							
Concours externe	12	14	413	166 (59,80%)	26	27 (14,00)	14 (15,50)
Concours interne	6	5	38	25 (34,21 %)	16	16 (10,00)	5 (12,50)
Troisième concours	2	1	5	2 (60,00 %)	1	1 (11,50)	1 (14,75)
Sous-total	20	20	456	193 (57,67)	43	44	20
Total général	220	215	1590	855 (46,22 %)	295	300	215

La réglementation rend possible des transferts de postes, opérables spécialité par spécialité : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Le nombre de poste ouverts a augmenté de 0,75% par rapport à 2016.

Le nombre de candidats admis à concourir diminue, passant de 1798 inscrits en 2016 à 1590 en 2021, soit une baisse de plus de 8,84%

L'absentéisme aux épreuves écrites est en hausse (37,60% en 2016 et 46,22% en 2021), sans qu'il soit possible de conclure que cette hausse est uniquement due à la crise sanitaire.

Les épreuves d'admissibilité

Les candidats des concours interne, externe et de troisième voie subissent une épreuve de **rédaction d'une note** à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la **spécialité** choisie au moment de l'inscription (durée trois heures, coefficient 3).

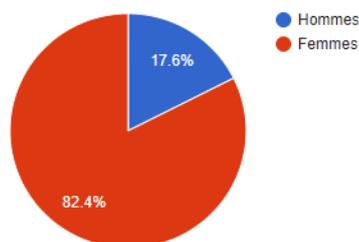
Les candidats du concours externe passent une seconde épreuve d'admissibilité qui consiste en la **réponse à trois à cinq questions** destinées à vérifier leurs connaissances dans la spécialité choisie (durée trois heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Le profil des candidats présents aux épreuves écrites

853 candidats étaient présents à l'ensemble des épreuves écrites.

Répartition hommes / femmes



Répartition par âge et par sexe

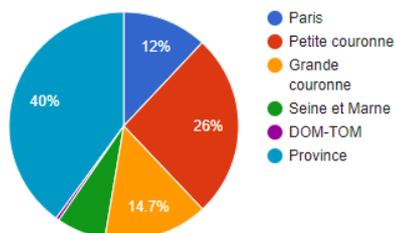
TRANCHE	EXT.		INT.		3EV.		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 20	0	1	0	0	0	0	0	1
21 - 30	55	302	3	26	2	0	60	328
31 - 40	21	81	34	120	0	11	55	212
41 - 50	5	23	23	86	1	15	29	124
51 et plus	4	10	1	24	1	4	6	38
Total	85	417	61	256	4	30	150	703

Les candidates sont largement majoritaires (82,4%) les candidats ne représentent que 17,6% des présents.

La tranche d'âge des 21 à 30 ans est la plus représentée.

Origines Géographiques

Origine géographique des candidats

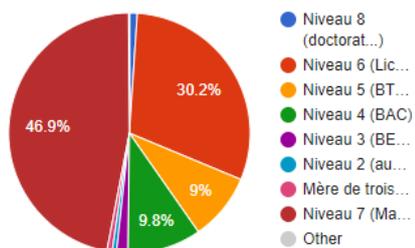


ORIGINE	EXT.		INT.		3EV.		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Paris	90	17,93 %	11	3,47 %	1	2,94 %	102	11,96 %
Petite couronne	133	26,49 %	80	25,24 %	9	26,47 %	222	26,03 %
Grande couronne	53	10,56 %	68	21,45 %	4	11,76 %	125	14,65 %
Seine et Marne	24	4,78 %	34	10,73 %	1	2,94 %	59	6,92 %
DOM-TOM	4	0,80 %	0	0,00 %	0	0,00 %	4	0,47 %
Province	198	39,44 %	124	39,12 %	19	55,88 %	341	39,98 %
Total	502	100,00 %	317	100,00 %	34	100,00 %	853	100,00 %

Les franciliens sont représentés à hauteur 59,56% des présents.

Diplômes

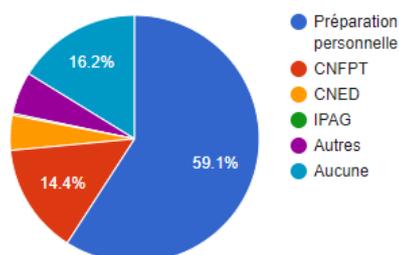
Niveaux de diplôme des candidats



DIPLOMES	EXT.		INT.		3EV.		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 8 (doctorat...)	3	0.60 %	5	1.58 %	1	2.94 %	9	1.06 %
Niveau 6 (Licence)	137	27.29 %	114	35.96 %	7	20.59 %	258	30.25 %
Niveau 5 (BTS/DUT/DEUG)	32	6.37 %	39	12.30 %	6	17.65 %	77	9.03 %
Niveau 4 (BAC)	25	4.98 %	55	17.35 %	4	11.76 %	84	9.85 %
Niveau 3 (BEP,CAP,Brevet)	0	0.00 %	12	3.79 %	1	2.94 %	13	1.52 %
Niveau 2 (aucun diplôme)	0	0.00 %	5	1.58 %	0	0.00 %	5	0.59 %
Mère de trois enfants	2	0.40 %	2	0.63 %	2	5.88 %	6	0.70 %
Equivalence de diplôme	1	0.20 %	0	0.00 %	0	0.00 %	1	0.12 %
Niveau 7 (Master)	302	60.16 %	85	26.81 %	13	38.24 %	400	46.89 %
Total	502	100.00 %	317	100.00 %	34	100.00 %	853	100.00 %

Une grande majorité des candidats (46,9%) sont titulaires d'un diplôme de niveau 7 (master). Notons que 30,2% des candidats déclarent posséder un diplôme de niveau 6 (licence), alors qu'un diplôme de niveau 4 (bac) est requis pour les candidats du concours externe d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Formation des candidats



Formation

FORMATION	EXT.		INT.		3EV.		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Préparation personnelle	327	65.14 %	161	50.79 %	16	47.06 %	504	59.09 %
CNFPT	45	8.96 %	68	21.45 %	10	29.41 %	123	14.42 %
CNED	30	5.98 %	5	1.58 %	4	11.76 %	39	4.57 %
IPAG	2	0.40 %	0	0.00 %	0	0.00 %	2	0.23 %
Autres	36	7.17 %	7	2.21 %	4	11.76 %	47	5.51 %
Aucune	62	12.35 %	76	23.97 %	0	0.00 %	138	16.18 %
Total	502	100.00 %	317	100.00 %	34	100.00 %	853	100.00 %

On constate que 59,1% des candidats présent déclarent s'être préparés seul pour ces concours.

14,4% des présents ont suivi la préparation dispensée par le CNFPT.

Les sujets des épreuves écrites

Les sujets de note des concours interne, externe et de troisième voie

- Spécialité **MUSÉE** : une note sur les expériences de visites multisensorielles dans les musées.
- Spécialité **BIBLIOTHÈQUE** : une note sur le rôle des bibliothèques dans l'éducation aux médias et à l'information.
- Spécialité **ARCHIVES** : une note sur l'organisation d'une campagne de collecte d'archives privées.
- Spécialité **DOCUMENTATION** : une note sur les plateformes numériques collaboratives dans le domaine culturel

Le sujet de questions du concours externe

Spécialité Archives :

Question 1 (8 points)

Les formes de mutualisation dans le domaine des archives.

Question 2 (4 points)

Les avantages du versement d'archives.

Question 3 (4 points)

Dans quels cas un lecteur peut-il avoir accès à un document d'archives non communicable ?

Question 4 (4 points)

Un de vos agents vient de constater l'apparition de moisissures sur la couverture de registres dans votre magasin : quelles sont les mesures d'urgence à mettre en œuvre ?

Spécialité Bibliothèque :

Question 1 (8 points)

Participation des publics en bibliothèques : objectifs et démarches.

Question 2 (4 points)

Les espaces « Facile à lire » en bibliothèques.

Question 3 (4 points)

Comment les bibliothèques peuvent-elles participer à la réduction de la fracture numérique ?

Question 4 (4 points)

Enjeux de la mise en réseaux des collections en bibliothèques (les fonds flottants).

Spécialité Documentation :

Question 1 (8 points)

À l'heure de l'information en ligne et de la dématérialisation des supports, est-il encore pertinent d'avoir un centre de documentation physique pour accueillir les usagers ?

Question 2 (4 points)

Pourquoi et comment mettre en place une newsletter de veille dans votre centre d'information/documentation ?

Question 3 (4 points)

En tant que professionnels de l'information, quel rôle les documentalistes ont-ils à jouer dans la lutte contre l'illectronisme ?

Question 4 (4 points)

Qu'est-ce que la science ouverte et quel est son intérêt en matière de ressources documentaires

Spécialité Musée :

Question 1 (8 points)

L'appellation « musée de France ».

Question 2 (4 points)

Les collections en ligne : atouts et écueils.

Question 3 (4 points)

Quelles sont les différentes étapes de la mise en place d'une exposition temporaire ?

Question 4 (4 points)

Quelle est la fonction des cartels pour les publics des musées ?

Le niveau des candidats

Le niveau des candidats aux épreuves écrites par voie de concours, par épreuves et par spécialité

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes = ou > à 10	Nbre de notes < à 10	Nbre de notes éliminatoires
Spécialité Archives									
Externe	Questions	95	47	9,70	17,25	3,25	23	21	3
	Note		47	9,34	16,00	4,00	16	30	1
Interne	Note	28	17	8,63	14,75	3,25	4	12	1
3 ^{ème} concours	Note	4	4	9,13	12,25	6,00	1	3	0
Spécialité Bibliothèque									
Externe	Questions	575	287	9,17	17,50	1,10	127	128	32
	Note		286	9,07	18,00	0,00	115	148	23
Interne	Note	375	269	9,01	17,13	0,00	108	129	32
3 ^{ème} concours	Note	34	27	9,44	13,50	5,00	12	15	0
Spécialité Documentation									
Externe	Questions	15	5	9,68	14,00	5,75	3	2	0
	Note		5	10,25	12,25	7,00	3	2	0
Interne	Note	7	6	9,83	13,00	5,75	3	3	0
3 ^{ème} concours	Note	1	1	8,25	8,25	8,25	0	1	0
Spécialité Musée									
Externe	Questions	413	166	11,40	18,25	1,50	113	44	9
	Note		164	10,43	18,25	1,50	95	58	11
Interne	Note	38	25	9,36	13,00	0,00	16	7	2
3 ^{ème} concours	Note	5	2	7,25	11,50	3,00	1	1	1

Epreuve de note

Les moyennes par spécialité s'échelonnent de 7,25 (troisième concours, spécialité musées) à 8,25 (3ème concours, spécialité Documentation).

La palette des notes est largement utilisée : de 0,00 à 18,25 sur 20.

373 candidats (soit 43,77% des présents) obtiennent à cette épreuve, une note supérieure ou égale à 10,00 sur 20.

479 candidats (56,22% des présents) obtiennent une note strictement inférieure à la moyenne.

71 candidats (8,33% des présents) sont éliminés par cette épreuve.

Epreuve de Questions

Les moyennes par spécialité s'échelonnent de 9,07 (spécialité Archives) à 11,40 (spécialité Musée).

La palette des notes est également largement utilisée, les moins bons candidats obtenant 1,10 (Spécialités Bibliothèques et Musée) et le meilleur 18,25 (Spécialité Musée).

265 candidats (soit 52,57 % des présents) obtiennent à cette épreuve une note égale ou supérieure à 10,00 sur 20,00.

239 candidats (soit 47,42 % des présents) obtiennent une note strictement inférieure à la moyenne.

35 candidats (6,94 % des présents) sont éliminés par cette épreuve.

Les remarques des correcteurs sur l'épreuve de note

Spécialité Musée :

Les correcteurs ont rencontré beaucoup de bonnes copies qui démontraient une vraie maîtrise de la méthodologie de l'épreuve. Les documents composant le dossier ont été bien appréhendés dans l'ensemble.

Quelques copies présentaient cependant une expression écrite défailante et beaucoup de fautes d'orthographe.

Spécialité Bibliothèques :

Les bons candidats ont bien préparé l'épreuve. Ils ont pour la plupart, produit des écrits structurés, avec des plans construits et dynamiques et des transitions entre les différentes parties, en faisant preuve d'aisance rédactionnelle.

Dans l'ensemble, le dossier documentaire et ses subtilités ont été compris et les éléments essentiels bien restitués.

Certains candidats démontrent de réelles capacités de synthèse, et savent mettre en valeur les divers positionnements des bibliothèques.

Les problématiques et les enjeux des phénomènes de désinformation sont bien cernés.

Tous les éléments du dossier n'ont cependant pas toujours été suffisamment exploités. Certains candidats ont rencontré des difficultés à développer les idées relevées et à les expliciter.

L'argumentation est parfois faible et la problématique souvent inexistante, ce qui conduit souvent à un plan plat et à une énumération d'éléments tirés du dossier non organisés autour d'idées directrices.

Des faiblesses dans l'orthographe et la syntaxe, parfois importantes, ont été relevées.

Trop de copies sont encore inachevées, avec une première partie souvent rédigée et une seconde bâclée.

Quelques copies démontrent un excès de paraphrases, y compris concernant la titraille, avec des résumés de documents sans fil conducteur et sans problématisation.

Spécialité Documentation :

Le thème du dossier a été bien compris. Beaucoup de copies sont bien structurées et respectent le formalisme de la note. Les bons candidats ont su mettre en valeur les éléments pertinents du dossier.

Certains candidats ont tendance à la paraphrase. On relève beaucoup de fautes d'orthographe et de syntaxe. Le vocabulaire est parfois un peu pauvre.

Quelques candidats n'ont pas suffisamment approfondi la problématique proposée.

Spécialité Archives :

Dans cette spécialité les notes sont globalement moins bien réussies, elles manquent de structure et sont peu argumentées.

Les candidats doivent améliorer l'orthographe, la syntaxe et leurs capacités rédactionnelles.

La méthodologie de l'épreuve n'est pas maîtrisée et la gestion du temps souvent imparfaite.

Les candidats peinent à placer leurs propos dans le cadre de la commande.

Les conseils aux candidats

Le jury conseille aux candidats de prendre connaissance de la note de cadrage, afin de bien comprendre ce qu'est une synthèse.

Il leur recommande de suivre l'actualité, de bien analyser la commande et de bien lire le dossier documentaire.

Les introductions doivent être soignées, le sujet doit y être problématisé et le plan annoncé.

Les candidats ne doivent pas hésiter à être concis, plutôt que de développer une partie au détriment d'une autre.

Il convient d'appréhender l'exercice comme une démonstration, en travaillant en amont sur la formulation de la problématique.

L'argumentation doit être travaillée et la rédaction sobre, précise et organisée.

Les candidats doivent travailler la reformulation des idées pour éviter le « copier-coller ».

Il leur faudra veiller à bien organiser leur temps, en analysant les documents pour en extraire les éléments essentiels afin de définir un plan. Les 60 ou 90 dernières minutes devront être consacrées à la rédaction, le travail de "défrichage" ayant été fait en amont.

Les remarques des correcteurs sur l'épreuve de questions

Spécialité Musée :

Les meilleures copies sont celles qui témoignent d'une réelle connaissance du travail de terrain. Certaines copies sont très précises et très bien argumentées, elles présentent des exemples pertinents et illustrent une réflexion bien conduite.

Les connaissances de base sont maîtrisées par la plupart des candidats. Les connaissances juridiques démontrées sont de bon niveau.

Beaucoup de copies comportent cependant des erreurs, des inexactitudes ou des imprécisions, qui sont la preuve d'un niveau général de connaissances en deçà des attentes.

L'organisation des idées est souvent peu rigoureuse. Les plans inadaptés et les confusions témoignent d'une compréhension partielle du sujet, voire de connaissances superficielles ou erronées.

L'orthographe est malheureusement défailante, le niveau de langage moyen ou carrément insuffisant.

Les candidats manquent parfois de recul et d'analyse sur les sujets de société (par exemple sur la mise en ligne des collections qui interroge notre rapport au multimédia de manière générale).

Certaines copies démontrent une propension à énoncer des affirmations très discutables comme s'il s'agissait de vérités générales.

Les correcteurs et membres du jury n'ont relevé que très peu de références à des sujets d'actualité ayant fait la une de grands médias nationaux juste avant le concours (base de données du Louvre, cartels du musée Carnavalet).

Spécialité bibliothèque

Les meilleurs candidats démontrent des connaissances approfondies dans la spécialité. Ils ont su répondre à toutes les questions en contextualisant les problématiques et en se servant de leur expérience à bon escient.

Plus globalement, les diverses thématiques sont assez bien appréhendées, notamment concernant la fracture numérique.

Certains candidats n'ont pas assez analysé les questions, les réponses sont superficielles et imprécises.

Quelques copies comportent de très nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe.

Les exemples cités sont peu nombreux et très classiques. Peu de candidats évoquent des expériences auxquelles ils n'ont pas participé personnellement.

Les plans annoncés ne sont pas tous suivis.

Le rôle du bibliothécaire comme professionnel médiateur est souvent occulté.

Spécialité Archives

Les bons candidats connaissent bien les missions d'un archiviste. Ils maîtrisent la notion de conservation préventive qui s'appuie souvent sur une véritable connaissance patrimoniale.

Beaucoup de réponses sont cependant mal structurées. Les sujets ne sont pas toujours bien analysés. Nombre de candidats manquent d'une vision d'ensemble et se limitent parfois à un exposé général de connaissances sans véritable réflexion sur les attendus du sujet.

Spécialité Documentation

Dans cette spécialité, les prestations des candidats sont assez moyennes.

Les conseils aux candidats

Le jury conseille aux candidats de poser le sujet après une rapide analyse, ce qui permet de structurer les réponses.

Une meilleure connaissance des textes de référence aide à répondre aux questions de manière complète et sans contresens.

Les candidats doivent se garder des affirmations non démontrées ou non prouvées. Le jury cherche avant tout à évaluer la capacité à se poser les bonnes questions et à soulever les problématiques.

Les candidats ont intérêt à faire preuve de rigueur dans leur préparation afin d'être en mesure de mobiliser rapidement les connaissances utiles et les exemples pertinents pour étayer la théorie.

Enfin, une attention particulière doit être portée à la gestion du temps et à la présentation des copies qui doivent systématiquement être relues.

La détermination des seuils d'admissibilité

Le jury examine plusieurs hypothèses de seuil et fixe les seuils suivants :

Spécialités	Concours externe			Concours interne			3 ^{ème} concours		
	Postes	Admissibles	Seuil	Postes	Admissibles	Seuil	Postes	Admissibles	Seuil
Archives	12	20	10,00	6	4	10,00	2	1	10,00
Bibliothèque	102	104	10,00	51	108	10,00	17	12	10,00
Documentation	6	4	9,00	3	3	10,00	1	0	10,00
Musée	12	27	14,00	6	16	10,00	1	1	11,50
Total	132	155	/	66	131	/	22	14	/

A l'issue de cette première étape des concours, **300 candidats** sont déclarés admissibles et convoqués aux épreuves orales.

Compte tenu de la nature de l'épreuve orale, ainsi que du nombre d'admissibles (**300**), le jury décide de se scinder et de recourir à des examinateurs spécialisés pour auditionner les candidats du concours.

Le profil des admissibles

Les femmes sont représentées à hauteur de 86,9 % parmi les admissibles. Le pourcentage des hommes admissibles s'élève à 13,4 %.

Les admissibles appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 20 à 30 ans.



Les provinciaux semblent mieux réussir que les franciliens :

47,80 % des admissibles sont originaires des régions, alors qu'ils représentaient seulement 40 % des présents aux épreuves écrites.

51,5 % des admissibles sont franciliens alors qu'ils étaient 59,56 % parmi les présents aux épreuves écrites.

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau 7 (bac + 5) sont plus nombreux parmi les admissibles (48,16%) que parmi les présents aux épreuves écrites (46,89%). Les candidats bacheliers, qui atteignaient la proportion de 9,85 % des présents représentent plus de 10,03% des admissibles.

3 candidates admissibles ont été admises à concourir au titre de la dispense de diplôme (mères de trois enfants) alors qu'elles étaient 6 parmi les présents.

48,83% des admissibles déclarent une formation personnelle.

Preuve de l'intérêt de la formation dispensée par le Centre National de la fonction Publique Territoriale, la proportion des candidats accompagnés par cet organisme passe de 14,4 % des présents à **22,74 %** des admissibles.

L'épreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat **sur sa formation et son projet professionnel (pour le concours externe) ou sur les acquis de son expérience (pour le concours interne et le 3^{ème} concours)** permettant au jury d'apprécier ses motivations, **sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel** (3^{ème} voie) et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

Pour tenir compte de la crise sanitaire, l'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère a été supprimée, conformément aux dispositions du décret n° 2021-572 du 10 mai 2021.

La grille d'évaluation arrêtée par le jury pour conduire l'épreuve d'entretien :

<i>I- Exposé du candidat</i> Sur sa formation et son projet professionnel (externe) Sur les acquis de son expérience (3 ^{ème} concours)	5mn maximum	3 points
<i>II - Aptitude à exercer les missions dans la spécialité choisie et capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (3^{ème} concours)</i> A) Connaissances et situations professionnelles liées aux missions dans la spécialité B) Aptitudes à l'encadrement C) Connaissances de l'environnement territorial	15mn	15 points 8 points 3 points 4 points
<i>III- Motivation et savoir être</i>	Tout au long de l'entretien	2 points

Conformément aux dispositions dérogatoires en vigueur pendant la crise sanitaire, l'épreuve orale d'entretien était compatible avec le recours à la visioconférence, dans les conditions prévues par le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 modifié.

Pouvaient ainsi bénéficier de la passation en visioconférence, les candidats :

- Résidant en outre-mer ou à l'étranger,
- Se trouvant en situation de handicap, en état de grossesse, ou dont l'état de santé le nécessitait (sur présentation d'un certificat médical délivré par un médecin agréé).

Dans ce cadre, deux entretiens se sont déroulés en visioconférence, les candidats concernés étant accueillis dans le centre de gestion de leur département de résidence.

Le niveau des candidats par spécialités

Spécialité : ARCHIVES

Concours	ARCHIVES								
	Postes	Inscrits	Présents à l'oral	La note la plus haute	La note la plus basse	Nbre de Note = ou > à 10	Nbre de note < à 10	Nbre de note éliminatoire	Moyenne
EXTERNE	12	20	20	18,00	7,00	12	8	0	11,71
INTERNE	6	4	4	17,00	9,00	3	1	0	13,88
TROISIEME CONCOURS	2	1	1	8,00	8,00	0	1	0	8,00

Spécialité : BIBLIOTHEQUE

Concours	BIBLIOTHEQUE								
	Postes	Inscrits	Présents à l'oral	La note la plus haute	La note la plus basse	Nbre de Note = ou > à 10	Nbre de note < à 10	Nbre de note éliminatoire	Moyenne
EXTERNE	102	104	103	18,50	6,00	85	17	0	13,15
INTERNE	51	108	103	20,00	3,00	84	21	1	13,09
TROISIEME CONCOURS	17	12	12	15,50	8,00	11	1	0	12,69

Spécialité : DOCUMENTATION

Concours	DOCUMENTATION								
	Postes	Inscrits	Présents à l'oral	La note la plus haute	La note la plus basse	Nbre de Note = ou > à 10	Nbre de note < à 10	Nbre de note éliminatoire	Moyenne
EXTERNE	6	4	4	15,50	7,00	2	2	0	10,00
INTERNE	3	3	3	18,75	11,00	3	0	0	14,75
TROISIEME CONCOURS	1	0	0	/	/	/	/	/	/

Spécialité : MUSEE

Concours	MUSEE								
	Postes	Inscrits	Présents à l'oral	La note la plus haute	La note la plus basse	Nbre de Note = ou > à 10	Nbre de note < à 10	Nbre de note éliminatoire	Moyenne
EXTERNE	12	27	26	20,00	7,25	24	2	0	15,95
INTERNE	6	16	16	16,00	4,25	8	8	1	10,16
TROISIEME CONCOURS	2	1	1	18,00	18,00	1	0	0	18,00

293 candidats se sont présentés à l'épreuve orale d'entretien.

233 candidats, soit 79,25 % des présents, obtiennent à l'épreuve d'entretien une note égale ou supérieure à 10,00/20.

Deux candidats, sont éliminés par cette épreuve.

Les remarques du jury sur la prestation des candidats à l'épreuve d'entretien :

Les candidats ont su valoriser leurs diverses expériences. La plupart ont démontré une bonne connaissance de leur métier. Les exposés étaient souvent préparés, même s'ils n'étaient pas toujours structurés. Certains candidats maîtrisent bien l'environnement territorial.

Beaucoup de candidats manquent cependant de curiosité concernant l'environnement professionnel, ils se projettent peu sur les missions du cadre d'emplois. Leurs réponses aux mises en situation professionnelles manquent parfois de bon sens. Le vocabulaire professionnel est mal ou pas maîtrisé.

Le jury conseille aux candidats de développer davantage leurs réponses et d'illustrer leurs propos, de prendre connaissance de la note de cadrage, de faire preuve de curiosité professionnelle et de travailler les questions de management et d'environnement territorial.

Les candidats ne doivent pas hésiter à s'extraire de leur contexte professionnel pour répondre aux questions du jury.

La présentation du parcours doit être soignée et bien problématisée, pour qu'elle ne se résume pas à l'énumération d'une succession d'expériences. La volonté d'intégrer la fonction publique territoriale doit être mise en avant.

La fixation des seuils d'admission

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'admission et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Compte tenu des résultats obtenus par les candidats, et conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, le jury décide d'opérer les transferts suivants :

Pour la spécialité **Archives** : 1 poste du 3^{ème} concours et 2 postes du concours interne vers le concours externe,

Pour la spécialité **Bibliothèque** : 6 postes du 3^{ème} concours et 23 postes du concours externe vers le concours interne,

Pour la spécialité **Documentation** : Aucun transfert n'a été effectué par le jury.

Pour la spécialité **Musée** : 1 poste du 3^{ème} concours et 1 poste du concours interne vers le concours externe.

Le nombre de postes à pourvoir s'établit donc comme suit :

Spécialité archives :

Concours externe : 15 postes

Concours interne : 4 postes

Troisième concours : 1 poste

Spécialité Bibliothèque :

Concours externe : 79 postes

Concours interne : 80 postes

Troisième concours : 11 postes

Spécialité documentation :

Concours externe : 6 postes

Concours interne : 3 postes

Troisième concours : 1 poste

Spécialité Musée :

Concours externe : 14 postes

Concours interne : 5 postes

Troisième concours : 1 poste

Sur cette base, le jury a ensuite fixé comme suit les seuils d'admission :

Concours externe :

- Spécialité musée : 14 admis avec un seuil d'admission de 15,50 sur 20
- Spécialité bibliothèque : 79 admis avec un seuil d'admission de 10,92 sur 20
- Spécialité archives : 15 admis avec un seuil d'admission de 10,58 sur 20
- Spécialité documentation : 2 admis avec un seuil d'admission de 11,21 sur 20

Concours interne :

- Spécialité musée : 5 admis avec un seuil d'admission de 12,50 sur 20
- Spécialité bibliothèque : 80 admis avec un seuil d'admission de 11,75 sur 20
- Spécialité archives : 4 admis avec un seuil d'admission de 11,88 sur 20

- Spécialité documentation : 3 admis avec un seuil d'admission de 12,00 sur 20

Troisième concours :

- Spécialité musée : 1 admis avec un seuil d'admission de 14,75 sur 20
- Spécialité bibliothèque : 11 admis avec un seuil d'admission de 11,00 sur 20
- Spécialité archives : 1 admis avec un seuil d'admission de 10,13 sur 20
- Spécialité documentation : aucun admis

Le profil des candidats admis

87% des admis sont des femmes, La majorité d'entre elles appartiennent à la tranche d'âge des 21 à 40 ans. Huit lauréates ont plus de 50 ans.

50% des lauréats résident en régions (dont 1 dans les départements et territoires d'outre-mer).

Les titulaires d'un diplôme de niveau 6 (Licence) figurent à hauteur de 33,5 % parmi les lauréats alors que les titulaires d'un diplôme de niveau 7 (master) représentent plus de 48 % de ces derniers.

47 % des lauréats déclarent une formation personnelle, plus de 23,7 % ont bénéficié de l'accompagnement du CNFPT.

Conclusion

Les opérations de concours se sont déroulées dans de bonnes conditions malgré la crise sanitaire.

215 des 220 postes ouverts ont été pourvus.

Le jury félicite tous les lauréats et encourage ceux qui n'ont pas réussi à poursuivre leurs efforts en se préparant sérieusement aux épreuves et en tirant parti des informations transmises par les supports mis à disposition des candidats (rapport de jury, note de cadrage des épreuves...)

Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs, examinateurs et membres du jury de leur investissement et de leur disponibilité.

Le niveau d'exigence envers les candidats s'est avéré adapté au grade et permettra sans nul doute des recrutements à la hauteur des attentes des collectivités.

Fait à Pantin le 23 novembre 2021

Le Président du Jury,
Olivier MUTH